

# A conserver

## Règlement intérieur

### Modalités d'ajout, d'annulation et de remboursement des prestations

Il est possible à titre exceptionnel, de demander l'ajout d'une prestation.  
ATTENTION, cet ajout sera accepté ou pas en fonction des capacités d'accueil.

#### Pour AJOUTER une prestation non prévue lors de l'inscription initiale :

- Je m'y prends **48 heures avant mon besoin et avant 9 h 00**
- je fais ma demande sur le portail famille
- j'attends la réponse à ma demande, celle-ci sera apportée dans les meilleurs délais.

#### Pour ANNULER une prestation :

**TRES IMPORTANT / Les enseignants ne préviennent jamais le service périscolaire de leur absence ni de l'absence d'un enfant. Ce n'est pas le rôle de l'école.**

#### **C'est moi en tant que parent de prévenir le service de l'absence de mon enfant.**

Pour des raisons d'organisation et surtout afin que les animateurs ne cherchent pas votre enfant à la sortie de l'école.

#### **Je dois signaler automatiquement le plus tôt possible l'absence de mon enfant.**

#### Si j'annule serais-je remboursé ?

MOTIF DE L'ANNULATION	QUAND PREVENIR ?	REMBOURSEMENT OUI	REMBOURSEMENT NON
Pour convenance Personnelle	Le plus tôt possible	Dernière limite 48 h avant l'annulation et avant 9 h le matin <b>OUI</b>	Le jour même <b>NON</b>
Enfant malade	Le jour même	Certificat médical à délivrer dans les 48 h <b>OUI</b>	Au-delà de 48h <b>NON</b>
Absence Enseignant	Le plus tôt possible	Dernière limite la veille avant 9 h <b>OUI</b>	Le jour même <b>NON</b>
Grève enseignant	Le plus tôt possible	Dernière limite la veille avant 9 h <b>OUI</b>	Le jour même <b>NON</b>
Sortie scolaire	Dès que je connais la date	Dernière limite la veille avant 9 h <b>OUI</b>	Le jour même <b>NON</b>

#### **Pour les centres de loisirs : seul un certificat médical annulera la facturation**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des modalités d'ajout, d'annulation et de non facturation des prestations **et m'engage à les respecter.**

Fait à Neufchef le .....

Signature

# A rendre avec le dossier

## Règlement intérieur

### Modalités d'ajout, d'annulation et de remboursement des prestations

Il est possible à titre exceptionnel, de demander l'ajout d'une prestation.  
ATTENTION, cet ajout sera accepté ou pas en fonction des capacités d'accueil.

#### Pour AJOUTER une prestation non prévue lors de l'inscription initiale :

- Je m'y prends **48 heures avant mon besoin et avant 9 h 00**
- je fais ma demande sur le portail famille
- j'attends la réponse à ma demande, celle-ci sera apportée dans les meilleurs délais.

#### Pour ANNULER une prestation :

**TRES IMPORTANT / Les enseignants ne préviennent jamais le service périscolaire de leur absence ni de l'absence d'un enfant. Ce n'est pas le rôle de l'école.**

**C'est moi en tant que parent de prévenir le service de l'absence de mon enfant.**

Pour des raisons d'organisation et surtout afin que les animateurs ne cherchent pas votre enfant à la sortie de l'école.

**Je dois signaler automatiquement le plus tôt possible l'absence de mon enfant.**

#### Si j'annule serais-je remboursé ?

MOTIF DE L'ANNULATION	QUAND PREVENIR ?	REMBOURSEMENT OUI		REMBOURSEMENT NON	
Pour convenance Personnelle	Le plus tôt possible	Dernière limite 48 h avant l'annulation et avant 9 h le matin	OUI	Le jour même	NON
Enfant malade	Le jour même	Certificat médical à délivrer dans les 48 h	OUI	Au-delà de 48h	NON
Absence Enseignant	Le plus tôt possible	Dernière limite la veille avant 9 h	OUI	Le jour même	NON
Grève enseignant	Le plus tôt possible	Dernière limite la veille avant 9 h	OUI	Le jour même	NON
Sortie scolaire	Dès que je connais la date	Dernière limite la veille avant 9 h	OUI	Le jour même	NON

**Pour les centres de loisirs : seul un certificat médical annulera la facturation**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des modalités d'ajout, d'annulation et de non facturation des prestations **et m'engage à les respecter.**

Fait à Neufchef le .....

Signature